

> Politique culturelle

Associer les acteurs locaux et créer du lien

Le PTEAC (Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle) est inscrit dans le Projet Éducatif Local (PEL) de la commune et concerne un public de jeunes de 0 à 25 ans. L'objectif est de leur permettre de découvrir différentes activités culturelles et artistiques, mais aussi de renforcer les liens entre ces activités.



« Le point de départ de notre travail a été de s'accorder sur une définition partagée de la culture, explique Catherine Gallet, adjointe déléguée à la vie locale, au sport et à la culture. Après avoir fait un état des lieux, 5 axes ont été déterminés. »

> La communication

Les associations se connaissent peu entre elles. « Souvent, les associations constatent qu'il y a peu de monde aux manifestations qu'elles organisent, souligne Catherine Gallet. Elles sont centrées sur leurs adhérents et ne parviennent pas à élargir leur rayon d'action. Or, lorsque des liens se créent, les gens prennent du plaisir à se retrouver et les informations sont plus largement relayées. »

> La mutualisation du matériel et des compétences

Chaque association dispose de trésors de savoir et de savoir-faire. Chacun a des compétences dans son domaine et est à même de les partager. « C'est le cas d'Accords Musique qui intervient dans l'animation de Temps d'accueil périscolaire (TAP), poursuit Catherine Gallet, ou encore de l'ACS qui est sollicitée pour la vogue... Ce partage de matériel et de compétences existe et mérite d'être étendu. »

« Chaque association dispose de trésors de savoir et de savoir-faire »

> Accès à la lecture

Le travail a été commencé avec la médiathèque et les écoles. L'accès à la lecture pour tous est une priorité. Aussi nous souhaitons développer cet aspect culturel et faire vivre le projet de la médiathèque au travers du PTEAC.

> Les écoles

L'idée est de promouvoir la culture à l'école. « À l'école des Vavres, il y a une fresque qui a été réalisée par un artiste connu localement et

peu de gens le savent, souligne Catherine Gallet. Notre commune possède une richesse culturelle et artistique qu'on ne soupçonne pas. Au travers d'œuvres diverses, nous voulons créer des passerelles entre les associations afin d'ouvrir à la fois les portes et les esprits. »

> Un thème annuel

Au lancement du PTEAC, un comité de pilotage s'est constitué : associations, habitants et élus. Ce comité a décidé à la majorité d'un thème annuel qui pourra être décliné à l'infini par chacun. « L'idée est d'avoir un thème à vivre dans l'année qui sera l'occasion d'une fête de clôture de la saison, indique Catherine Gallet. En 2016, le thème choisi est l'époque médiévale et lors de la fête qui aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2017, les associations pourront présenter les activités réalisées dans l'année. »

A retenir : Fête médiévale les 1^{er} et 2 juillet 2017



> Anne-Claire Turc a été recrutée en service civique pour porter le projet

Après un appel à candidatures, Anne-Claire Turc a été recrutée en service civique pour coordonner la première fête annuelle et faire vivre les axes du PTEAC. « J'ai 22 ans et j'arrive de Grenoble, raconte Anne-Claire. Je suis titulaire d'un master en direction de projets culturels et j'ai travaillé dans plusieurs structures culturelles comme l'Opéra de Lyon ou l'orchestre de chambre de Toulouse. La mission proposée correspondait parfaitement à mes attentes : créer et mener un projet culturel dans sa globalité. Je serai le relai de toutes les associations et je piloterai les rencontres. »

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

Du bon sens dans notre vie quotidienne

Pour faire suite aux terribles attentats qu'a connus la France depuis quelques mois, les mesures de sécurité ont été considérablement renforcées dans notre pays : instauration de l'état d'urgence, mobilisation accrue des forces de police et de l'armée, renforcement des dispositifs de contrôle...

Cette situation inédite d'une menace permanente et diffuse s'impose peu à peu à notre société et va probablement nous demander d'intégrer des réflexes nouveaux de vigilance. Pour autant, il ne faut pas cesser de le dire : ne changeons pas notre façon de vivre, restons unis et solidaires et agissons avec responsabilité et discernement.

À Saint-Denis-lès-Bourg, comme dans toutes les autres communes du département, nous avons, à la demande du préfet et en liaison avec la police nationale, pris une première série de mesures. Elles ont par exemple consisté à renforcer le dispositif de sécurité et de vigilance lors des manifestations, comme lors la fête patronale de cet été ou depuis la rentrée devant et dans les écoles. Elles visent encore à renforcer les patrouilles de police dans les différents quartiers de notre commune et à lutter contre les incivilités et les effractions.

Avant de s'orienter d'emblée dans une logique du « tout sécuritaire » en réaction à l'émoi et la crainte suscités par l'actualité, commençons par adapter nos comportements individuels et collectifs. Bien sûr, en agissant avec plus de précautions et de vigilance pour prévenir des risques d'accident, mais aussi en pratiquant, comme la plupart d'entre nous, des gestes de bon sens dans notre vie de tous les jours : attention particulière portée aux comportements inhabituels, entraide et bienveillance entre voisins, notamment vis-à-vis des personnes isolées, mais aussi respect de la tranquillité du voisinage, des limitations de vitesse, de la propreté des espaces publics ou des points de collectes et de tri, du fleurissement... Cet été nous a encore montré qu'en la matière, beaucoup trop de petites incivilités quotidiennes pratiquées par quelques-uns ont malheureusement nui à la qualité de vie du plus grand nombre. Elles ne peuvent n'être ni acceptées ni banalisées. C'est une question élémentaire de respect, de civisme et de citoyenneté, gage de la qualité de nos relations et de notre environnement que nous devons partager et pérenniser tous ensemble.



La mutualisation

En parallèle du développement du périmètre (77 communes) de la future agglomération bourgienne, se met en place un schéma de mutualisation.

Mutualiser c'est partager et mettre au bénéfice du citoyen des ressources humaines et des moyens pour améliorer le service, augmenter la productivité et valoriser les compétences humaines au risque de diminuer la qualité des services de proximité. Cette évolution préfigure-t-elle le nouveau paysage des

collectivités locales de demain et des compétences et attributions des élus locaux et nationaux dont certains verront en 2017 leur mandat s'achever ?

À ce propos, les 20 et 27 novembre prochains, lors des primaires de la Droite et du Centre, votre bureau de vote sera à La Ferme.

Le groupe Minoritaire
Tél. 07 87 85 08 26

ÉCHOS DU CONSEIL

> Séances de juin à octobre 2016

Urbanisme

TERRAINS STEP

• Acquisition de terrains pour un coût hors frais à la charge de la commune de 36 593 € et acceptation des conditions de l'éviction agricole d'un exploitant hors frais à la charge de la commune pour un montant de 10 179 €.

Fonctionnement

• La mairie assurera désormais la gestion de la salle de la Chaufferie (anciennement salle 8), en accord avec le Pôle socioculturel et la location de la salle de la Fabrique, ouverte aux particuliers résidant sur la commune, avec limitation aux repas froids, apéritifs, et interdiction de cuisiner

Vie scolaire

• Lancement d'une consultation avec pour mission l'évaluation des rythmes de l'enfant sur les trois dernières années
• Attribution d'une subvention de 300 € pour 2 élèves habitant Saint-Denis-lès-Bourg et scolarisés en classe ULIS (dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) à l'école du Peloux. Participation à leur action dans le cadre du Festival du Film « Lire et écrire des images ».

Intercommunalité

Adoption des conventions créant un service commun avec Bourg-en-Bresse Agglomération :

• Service commun « informatique et télécommunication » à compter du 1^{er} octobre 2016.
• Service commun « application du droit des sols » (urbanisme) à compter du 1^{er} novembre 2016 : les permis et demandes de travaux seront désormais instruits par un service à BBA. Un agent de la mairie est transféré pour ce faire à BBA.

Personnel communal

• Création d'un second poste sous le régime d'un contrat aidé CUI/CAE (Contrat unique d'insertion/Contrat d'accompagnement dans l'emploi) sur la base de 26 h/semaine pour la période des travaux saisonniers au service des espaces verts
• Création d'une mission sur la commune au titre du dispositif « Service civique » à compter de septembre 2016
• Désignation d'une nouvelle conseillère municipale déléguée : Rita Monteiro chargée de l'animation, de la concertation et de la proximité.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie www.stdenislesbourg.fr

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME)



Les élections du Conseil municipal d'enfants ont eu lieu mercredi 7 septembre dans les écoles du Village, du Peloux et des Lilas. Huit candidats se sont présentés et tous ont été élus.

Ainsi, Nail, Ines, Abdessalen, Lola, Lela, Marine, Basile et Ilona ont rejoint Josselin, Mathilde, Célia, Charlotte, Sacha et Marion, ce qui porte le groupe à 14 enfants désormais. Les idées ne manquent pas et bon nombre d'entre eux souhaitent travailler sur l'environnement et un événement sportif pour tous les enfants.

À savoir : la collecte de bouchons est reconduite pour une nouvelle année, vous pouvez apporter vos bouchons en mairie.

> Séniors

Préserver l'autonomie et la qualité de vie

Dans la commune, la moyenne d'âge augmente et les aînés sont de plus en plus nombreux. La municipalité a adopté une politique globale et partenariale visant à permettre aux séniors d'avoir une vie harmonieuse et de qualité.



« **P**rès d'un tiers de notre population est composée aujourd'hui de personnes âgées de plus de 60 ans, explique Fabienne Le Page, adjointe déléguée à l'action sociale et à la solidarité. Nos aînés sont pleinement intégrés dans la commune et entendent bien vivre comme tout le monde, qu'ils soient citadins ou ruraux. Aussi, nous avons mis en place une politique forte en faveur de la qualité de vie des séniors. »

> Bien vieillir ensemble

Plusieurs actions ont été mises en place de manière partenariale entre les élus et les associations afin d'apporter des solutions concrètes, globales et adaptées pour que les aînés puissent vivre dans de bonnes conditions : transport solidaire, rompre l'isolement (repas PUV), portage de livres à domicile... « Nous avons un réseau de partenaires où chacun a son rôle à jouer, poursuit Fabienne Le Page. Travailler ensemble nous rend plus forts et nous permet de faire plus de choses. Nous mettons tout en œuvre pour que les séniors de la commune aient un accès facile aux différents services et qu'ils soient accompagnés dans leur quotidien que ce soit en termes de logements ou pour

leurs démarches quelles qu'elles soient. Nous mettons également l'accent sur l'entraide et sur un cadre de vie visant à rompre l'isolement. Ce n'est pas parce qu'on avance en âge qu'on doit être mis à l'écart ! Préserver la qualité de vie est une priorité que ce soit pour les loisirs, l'habitat ou la vie sociale. »

Les actions intergénérationnelles sont également favorisées et des liens ont été créés avec les écoles, la crèche ou encore différentes associations.

> Voisin'âge

Le projet « voisin'âge » est porté par Pôle Pyramide. Syndie Jan, salariée à temps plein de l'association, est l'animatrice responsable du secteur sénior. L'objectif est de proposer des temps de rencontre conviviaux et des activités à destination des séniors comme des sorties, des voyages, le transport solidaire et ainsi, de veiller au bien-être des gens.

Renseignements

Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg : Fabienne Le Page
04 74 24 45 49 ou mairie@stdenislesbourg.fr

> Le Foirail a fêté ses 30 ans

Jusqu'en 1986, deux fois par mois, les producteurs de bovins, ovins et équins présentaient leurs animaux à la vente sur le Champ de foire de Bourg-en-Bresse. Pour des raisons de sécurité et afin de regrouper l'offre, il a été décidé de créer un marché couvert dont les équipements répondraient aux normes en vigueur. Ainsi, dès 1982-1983, les différents acteurs socio-économiques concernés (Communauté d'agglomération, syndicats des commerçants de bestiaux) ont collaboré sur le projet et le site de la zone de la Chambière à Saint-Denis-lès-Bourg a été choisi.

Le 2 septembre 1986, le Foirail a ouvert ses portes. « En 15 ans, nous sommes passés de la 45^e à la 1^{re} place sur le plan national, explique Paul Dresin, président de la SAEM*, assurant la gestion en DSP* du Foirail. Le marché était en expansion et il y avait une carte à jouer, ce que nous avons su faire. Ainsi, dès 2003, le Foirail de la Chambière est devenu le premier marché de gros bovins français et en 2009, le premier marché de France. Le marché connaît cependant quelques difficultés depuis 5/6 ans en raison des épizooties* qui ont frappé les élevages, du contexte économique fragilisé et de la désaffection du consommateur. Les décisions de l'OMC* sur le marché de la viande ont également eu une incidence négative sur notre commerce. » Chaque semaine, ce sont 200 approvisionneurs et 80 acheteurs qui se côtoient sous la grande halle qui voit défiler pour l'occasion entre 1 500 et 2 000 bêtes, ce qui représente près de 100 000 têtes de bétail par an.

Le Foirail de la Chambière est essentiellement fréquenté par les professionnels du négoce de bestiaux qui viennent de tout le Centre-est de la France (zone Charolaise et zone Montbéliarde). Peu d'agriculteurs utilisent directement ce moyen de commercialisation.

« Nous sommes passés de la 45^e à la 1^{re} place »



« Nous allons introduire la garantie de paiement, souligne Paul Dresin. Le Foirail règlera directement les achats et enverra la facture 2 ou 3 semaines plus tard, ce qui permettra de limiter les retards de paiement et aura un impact positif sur toute la chaîne. Les apporteurs étant principalement des commerçants, il est important qu'ils puissent négocier collectivement et ainsi, être plus forts. Ce système est un véritable coup de pouce qui devrait encourager tous les acteurs de la filière. »

Le 20 septembre, c'est en toute simplicité que les 30 ans du Foirail ont été célébrés. Éleveurs, négociants et élus se sont retrouvés autour d'un repas convivial partagé dans l'enceinte de l'établissement.

À savoir : visite ouverte à tous, le mardi de 8h à 12h, entrée libre - restaurant sur place.

*SAEM (Société anonyme d'économie mixte)
*DSP (Délégation service public)
*Épizooties (épidémie touchant les animaux)
*OMC (Organisation mondiale du commerce)

> Rond-point de la Fruitière

Les travaux d'aménagement ont débuté

Dans la continuité de la restructuration de la route de Trévoux, le rond-point de la Fruitière est lui aussi être aménagé afin de favoriser et de sécuriser les cheminements doux (piétons et vélos).

L'avenue de Bresse et l'avenue des Dombes voient chacune entre 18 000 et 19 000 véhicules par jour, ce qui représente un flux de 37 000 véhicules qui circulent quotidiennement sur le rond-point de la Fruitière. Les piétons et les cyclistes qui empruntent ces axes routiers ne sont pour l'heure, pas pleinement en sécurité. « Les réflexions menées sur ce projet remontent à quelques années déjà, explique Patrick Bouvard, adjoint délégué à l'aménagement du territoire. L'objectif est de créer un anneau de cheminements doux, séparé des voies de circulation par une bande végétale et des espaces dédiés et sécurisés pour la traversée des axes routiers. Des modifications des voies vont également être apportées. Tout d'abord, l'arrêt de bus situé juste à la sortie du rond-point sur l'avenue de Trévoux (en direction de Bourg) va être déplacé de 100 mètres. Dans l'autre sens, l'encoche située devant la station Total deviendra la future piste cyclable ; les bus s'arrêteront désormais sur la route. Sur l'avenue de Bresse, un îlot central va être construit afin d'empêcher les automobilistes de couper la route au niveau de la sortie de Market. Il en sera de même sur l'avenue des Dombes afin que les véhicules venant de Péronnas ne puissent pas traverser la voie pour entrer sur le parking d'Espace Passion et de la boulangerie Ribeirou. Enfin, pour obliger les véhicules à ralentir à la sortie du rond-point sur l'avenue de Bresse, le rayon de giration va être augmenté par la création d'une chicane arrondie. »

> Riverains et entreprises ont été tenus informés

Une réunion publique de présentation du projet s'est tenue le 10 mai dernier



en mairie. « Les participants étaient très intéressés, souligne Patrick Bouvard. Le projet a été bien accueilli. Le public a posé beaucoup de questions et s'est intéressé aux plantations qui seront installées. Nous sommes également allés voir les entreprises concernées pour les informer. L'objectif était que les travaux les gênent le moins possible. »

Les travaux ont débuté le 26 septembre et seront terminés avant Noël. L'impact sera faible sur la circulation, les travaux se feront côté trottoir et ne nécessiteront qu'un rétrécissement éventuel de la chaussée. Les îlots de l'avenue de Bresse et de l'avenue de Trévoux seront réalisés de nuit. La circulation ne devrait donc pas être perturbée outre mesure.

En application du contrat de voirie que BBA a avec quatre entreprises, c'est la société Roger Martin de Vonnas qui réalisera ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à 282 745 €.

> Témoignage :

Fabien Detraz, gérant du magasin Espace Passion

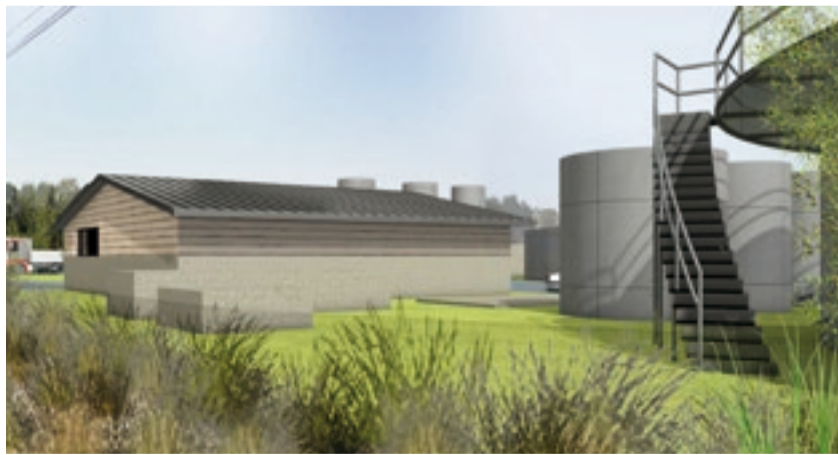
« Nous avons eu des échanges constructifs avec la municipalité. Riverains et commerçants ont été intégrés dans le projet dont le mot d'ordre était "sécurité". Nous avons toujours été tenus informés. Nous sommes très satisfaits du dynamisme de la commune, cette avenue est magnifique et la touche finale sera portée avec l'aménagement du rond-point. Les travaux ont bien sûr un impact sur notre commerce, mais ils ne durent pas longtemps et c'est pour la bonne cause ! On va bientôt avoir un bel axe routier, bien pensé et beaucoup plus chaleureux. Tout est fait pour le mieux et nous sommes ravis. »

> STEP

L'entreprise qui réalisera les travaux a été choisie

Après la phase de consultation lancée pour la construction de la STEP, les offres reçues ont été ouvertes et étudiées.

Hydratec, maître d'œuvre, a procédé à la restitution complète de ces offres le 13 juillet.



« La conformité des dossiers a été vérifiée préalablement à leur analyse complète, explique Patrick Bouvard, adjoint délégué à l'aménagement du territoire. Hydratec a ensuite procédé à la notation des offres selon les critères requis : partie technique, coût des travaux et coût de fonctionnement proposés par les

différentes entreprises. Il faut savoir en effet que c'est l'entreprise qui aura réalisé les travaux qui exploitera la station durant un an, ce qui permettra d'assurer la gestion des éventuelles malfunctions qui pourraient être rencontrées. »

Après cette année d'exploitation, la municipalité lancera un dossier de consultation pour un contrat d'explo-

tation de la STEP, tout en sachant que la compétence assainissement reviendra à BBA d'ici 2018 ou 2020.

> L'offre retenue

Le groupement d'entrepreneurs retenu est celui mené par Stereau (Issy-les-Moulineaux - 92), filiale du groupe Saur, qui intervient depuis plus de 50 ans dans l'ingénierie de l'environnement et le traitement de l'eau potable, des eaux usées et des boues d'épuration. Stereau travaillera avec deux cotraitants : Brunel entreprise (génie civil - Montbrison - 42) et AIE (automatisme, électricité et supervision - 69).

« L'ordre de service a été donné le 29 août, poursuit Patrick Bouvard. Le groupement d'entreprises dispose de deux mois pour réaliser tous les plans d'exécution avant de commencer les travaux pour une mise en service de la STEP fin 2017. »

> Biodiversité

Richesse naturelle de la commune

Le diagnostic effectué par la FRAPNA en 2015 a mis en avant le fait que la commune disposait d'un large potentiel naturel.

« Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, pour reconstituer un réseau écologique cohérent et favoriser la biodiversité, la FRAPNA a procédé à l'étude des corridors biologiques de la commune, explique Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement. Ainsi, on a pu constater que la faune et la flore étaient très riches à Saint-Denis-lès-Bourg et qu'il était primordial de les préserver. »

> Hirondelles, chouettes et hiboux



« Lorsqu'on a refait l'école, nous avons été contraints de détruire la cinquantaine de nids d'hirondelles de fenêtres qu'elle abritait, poursuit Cécile Bernard. Wilfried Bouillier, un habitant, nous a signalé qu'il était possible de reconstruire cette colonie et d'installer de nouveaux nids. Nous avons démarré avec 3 ou 4 nids, et maintenant, nous en avons installé une vingtaine aux endroits adéquats pour ces oiseaux. Monsieur Bouillier nous a également informés que le clocher était grillagé en totalité, ce qui empêchait les chouettes effraie de venir y nicher. Un côté a donc été dégrillagé. Pour les chouettes chevêches, également présentes sur la commune, nous installerons un nid dans le jardin de la Cure. Enfin, nous avons pu constater la présence parmi nous d'un couple de hiboux moyen-ducs. »

Saint-Denis-lès-Bourg dispose donc d'une biodiversité riche et variée, ce qui est un excellent indicateur de la faible pollution de notre environnement.

Rendez-vous : une information publique ouverte à tous (présentation du diagnostic sur les corridors, biodiversité, nids d'hirondelles, balade des sentiers...) se tiendra mardi 8 novembre à 20 h à La Ferme.

> Plan de désherbage



La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique interdit l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) :

- pour l'entretien des espaces verts, les lieux ouverts au public et les voiries à partir du 1^{er} janvier 2017.
- aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019

Pour limiter la pollution des eaux superficielles, le Syndicat Mixte Veyle Vivante propose aux communes de les aider à établir un plan de désherbage communal. Ce plan permet d'identifier des techniques de désherbage alternatives adaptées à chaque secteur.

Cela fait déjà une dizaine d'années que la commune de Saint-Denis-lès-Bourg a réduit l'utilisation de PPP pour l'entretien des espaces publics et a mis en place des moyens non polluants tels que la réduction du nombre de tontes dans l'année et l'utilisation de techniques manuelles.

> Civisme : déjections canines

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier).

En matière de déjections canines, ce n'est pas le chien le coupable, mais bel et bien son maître.

À noter que le ramassage des déjections canines est obligatoire même dans le caniveau.

Rappel : les propriétaires d'animaux en sont responsables et doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne (déjections, sacs-poubelle éventrés, nuisance sonore).



> Du côté de la Médiathèque

Contes en couleurs

Deux séances de contes en couleurs sont programmées à la médiathèque : **samedi 29 octobre** et **samedi 19 novembre**.

Soirée zen en famille

Au travers de lectures et de contes, la médiathèque participera à la soirée zen en famille qui aura lieu **vendredi 25 novembre à 18 h 30**.

Spectacle de fin d'année

Samedi 17 décembre à 11 h, c'est la compagnie Les Colporteurs de rêves qui assurera la représentation d'Ourneck le troubadour pour le spectacle de fin d'année. Un joli voyage où se mêleront théâtre, musique et arts du cirque.

Gratuit — à partir de 5 ans — sur réservation

Renseignements : Tél. : 04 74 24 45 43
mediatheque@stdenislesbourg.fr

> Rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2016/2017 a vu l'ouverture d'une classe de CM1 à l'école primaire du Village.

À l'école du Village, on compte 11 classes (4 classes de maternelle et 7 classes élémentaires). L'effectif est de 283 enfants répartis comme suit : 98 élèves de maternelle (42 petits, 32 moyens et 24 grands) et 185 élèves en cycle élémentaire (46 CP, 35 CE1, 23 CE2, 45 CM1 et 36 CM2).

À l'école des Vavres, on compte 5 classes de maternelle. L'effectif est de 118 élèves de maternelle (18 tout-petits, 42 petits, 27 moyens et 31 grands).

Mickaël Louat a été nommé nouveau directeur par intérim de l'école maternelle des Vavres.

> Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Le recensement concerne tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire. Cette inscription vous permettra de recevoir votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il suffit pour cela de se présenter en mairie, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Plus d'informations sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete

État civil

Naissances

Kayhan TANC (14/04), Aya JADID (8/06), Gabin LOISY (14/06), Mia MARTINEZ (25/06), Flore FOURNIER VENUITI (9/07), Olga GOGOVOR (10/07), Margaux HAENGGI (15/07), Camélia SAIDI (21/07), Lucas VIDONI (28/07), Angelina PARISOT (29/07), Zoé JAMBON (30/07), Noham PAUGET (15/08), Noha VAUPRE (25/08), Titouan RAY BREVET (28/08), Flora PALLUET (5/09), Jules CHAVANEL (28/09), Sarah GMILI (1/10), Rayan BOUTAYEB (3/10), Yassine KARIM (5/10), Madison BRUN (6/10), Nousseyba LATRECH (10/10).

Mariages

Mathieu POMATHIOS et Marilyn VALET (25/06), Morgan BULLIOD et Bénédicte BRISET (9/07), Fabien RENAND et Manon DOSSAVI (6/08), Pascal PITTIE et Delphine BANCILLON (20/08), Lucas VINIERE et Marion PERDRIX (27/08), Jordan GALLET et Delphine JEANPERRIN (3/09).

Décès

Renée PREVEL épouse MASSOGLIA (27/06), Paul MAYER (27/06), Évelyne PETIT épouse VANTHUYNE (3/07), Marcel COLOT (4/07), Robert SULPICE (26/07), Josiane BOZONNET veuve PIGUET (9/09), Cécile JOBARD veuve CRETIN (18/09), Georges JORDI (17/09).

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaelle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 2 800 exemplaires - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Thouny - Distribution : Ainterjob
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

> Pôle Pyramide

Union réussie des deux associations

Travaillant ensemble depuis de nombreuses années, le Pôle socioculturel et Pyramide ont uni leurs forces pour se donner les moyens d'offrir le meilleur en termes de services aux familles.

Pôle Pyramide est l'aboutissement d'un projet au long cours qui a nécessité deux ans de réflexion. « La complexité de nos missions, l'environnement territorial et la baisse des financements nous ont amenés à penser la réunion de nos deux structures pour n'en former qu'une seule, explique Olivier Molé, directeur de l'association. Dans un premier temps, nous avons sollicité l'accord de la mairie, puis nous avons défini un nouveau projet social afin d'harmoniser notre fonctionnement et l'inscrire dans la durée. Nos différents secteurs d'activités répondent désormais à une organisation clarifiée : administration et gestion, enfance (centre de loisirs et restaurant), jeunes, adultes, familles et seniors. Le temps que tout se mette en place, notre mode de fonctionnement sera plus simple pour les familles d'ici quelques mois, notamment avec les inscriptions en ligne. Mais d'ores et déjà,

> Échos des conscrits

Pour les classes en 7 et les interclasses en 2, le banquet des conscrits aura lieu dimanche 19 février 2017 à la salle des fêtes de la commune. Tous les habitants sont conviés au défilé qui partira à 11 h et au vin d'honneur qui précédera le banquet.

Les inscriptions au banquet se feront les 15, 22 et 29 janvier et le 5 février dans la galerie marchande du centre commercial, à côté du bureau de tabac lors des permanences qui seront tenues de 9 h à 12 h.

Plus de renseignements
amicaleclasse1997@gmail.com
ou « classe 97 conscrits de Saint-Denis-lès Bourg » sur Facebook.

nous travaillons en parfaite harmonie, tant en interne qu'en externe avec nos partenaires, les tâches sont réparties et nous avons mutualisé et regroupé les compétences. À terme, les possibilités d'évolution professionnelle pour le personnel seront accentuées. Nous disposons dorénavant d'une belle structure plus forte, où tout a été optimisé, tout en étant resté proche du public, les familles ayant toujours été au cœur de notre projet. »

Plus d'informations sur www.polepyramide.fr.

Retour en images...



Bienvenue chez vos voisins, balade bateau de la grange



Course du CME lors de la vogue de Saint-Denis!



Retransmission à La Ferme du Pôle de la coupe d'Europe



Partir en livre - Pré joli



Inauguration de l'espace sportif

Zoom sur Le régime des ogres, nouveau spectacle de la troupe Pôl' Arts

La troupe Pôl' Arts composée de 10 comédiens adultes amateurs présentera son nouveau spectacle Le régime des ogres samedi 3 décembre à 19 h 30 et dimanche 4 décembre à 16 h à La Ferme du Pôle.

Il s'agit d'une version revisitée du conte du Petit Poucet, dont l'adaptation et la mise en scène ont été réalisées par Pascale Paugam. À l'issue de la représentation, une assiette gourmande préparée par les membres de l'atelier cuisine de Pôle Pyramide sera servie.

- Les billets sont à réserver à l'accueil de Pôle Pyramide.
- Tarif : 10 € (entrée + assiette gourmande).

Renseignements à Pôle Pyramide

Agenda

NOVEMBRE 2016

- **Samedi 5**
15 h - Concours de belote et repas - secteur Bouliste Bressan - salle des fêtes
18 h - Concert d'artistes de la région - Conscriots - La Ferme
- **Mardi 8**
20 h - Information publique sur la biodiversité - ouvert à tous - La Ferme
- **Vendredi 11**
Commemoration Armistice 1918
- **Samedi 12**
Bal des jeunes - Olympique Saint-Denis - salle des fêtes
- **Mardi 15**
13 h 30 - Concours de belote coincée - Club Amitié Rencontre - salle des fêtes
- **Judi 17**
20 h 30 - Chanson volo (guitare) à partir de 10 ans - salle des fêtes
- **Vendredi 18**
20 h 30 - Conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 19**
9 h 30 - Vente de saucissons cuits - Donneurs de sang - parking fromagerie
10 h 30 - Plantation « Plus d'arbre plus de vie » - Vallon de la Virole
19 h 30 - Raclette - Comité paroissial - salle des fêtes
- **Vendredi 25**
18 h 30 - Soirée zen en famille - Pôle et Médiathèque
- **Dimanche 27**
12 h - Repas des aînés - Comité des fêtes - salle des fêtes

DÉCEMBRE 2016

- **Samedi 3**
19 h 30 - Théâtre : Le régime des ogres - Pôl' Arts - La Ferme
- **Dimanche 4**
16 h - Théâtre : Le régime des ogres - Pôl' Arts - La Ferme
- **Vendredi 16**
20 h 30 - Conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 17**
Coupe de Noël - Saint-Denis Dojo - gymnase - en journée

JANVIER 2017

- **Judi 5**
19 h - Vœux de la municipalité - salle des fêtes
- **Mardi 10**
13 h 30 - Concours de belote à la vache - Club Amitié Rencontre - salle des fêtes
- **Dimanche 15**
Matinée Accords Musique
- **Vendredi 20**
20 h 30 - Conférence Ain Nature & Santé - La Ferme
- **Samedi 21**
14 h - Concours de belote à la vache - Société de chasse - salle des fêtes
19 h - Repas - Société de chasse - salle des fêtes

www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes

